



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PV.1371
25 mai 1971
FRANCAIS

Trente-huitième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISoire DE LA MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZIEME
SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 25 mai 1971, à 11 heures.

Président : M. LANE (Royaume-Uni)

- Ouverture de la session
- Adoption de l'ordre du jour /1/
- Rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs /2/
- Election du Président et du Vice-Président /3/
- Organisation des travaux

Les rectifications au présent compte rendu doivent être soumises dans l'une des deux langues de travail du Conseil (anglais ou français) et adressées en double exemplaire, dans un délai de trois jours ouvrables, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Service des conférences, bureau LX-2332. Les rectifications reçues seront publiées sous forme de rectificatif.

LE PRESENT COMPTE RENDU AYANT ETE DISTRIBUE LE 26 MAI 1971, LA DATE LIMITE POUR L'ACCEPTATION DES RECTIFICATIONS SERA LE 1er JUIN 1971.

Les délégations sont priées de bien vouloir faciliter la tâche du Secrétariat en observant strictement ce délai.

71-84101/A

OUVERTURE DE LA SESSION

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : La trente-huitième session du Conseil de tutelle est ouverte.

Tout d'abord, je voudrais saluer tous les représentants, les représentants spéciaux et leurs conseillers. En particulier, je voudrais souhaiter, au nom du Conseil de tutelle, la bienvenue au Secrétaire général adjoint à la tutelle et aux territoires non autonomes, M. Djermakoye, dont l'aide et la bonne volonté qu'il n'a cessé de manifester sont tellement importantes pour les travaux du Conseil. Je me souviens qu'à l'ouverture de la dernière session du Conseil, M. Djermakoye, en s'acquittant des fonctions dont je m'acquitte maintenant, nous avait rappelé les réalisations du Conseil depuis sa création et qu'il avait noté que ces réalisations montraient l'efficacité du Conseil en tant qu'instrument au service de la paix internationale. Ce faisant, M. Djermakoye nous avait également rappelé que le Conseil de tutelle ne pourra atteindre ses objectifs et s'acquitter entièrement de ses responsabilités que le jour où les deux territoires restant sous tutelle obtiendront l'autonomie, en vertu de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il avait dit :

"... le Conseil n'aura pleinement assumé sa généreuse mission de tutelle que le jour où il aura épuisé le peu de matière qui lui reste et à laquelle il consacre toute son énergie. Nous avons le ferme espoir que nous nous acheminons vers ce but et que le terme de l'étape finale n'est plus éloigné."

(1355ème séance, p. 3)

Les membres du Conseil se rendront compte que lors de la dernière session, nous nous étions rapprochés un petit peu plus du but; de même, je crois que cette session-ci montrera que nous continuons de progresser dans cette voie.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Le premier point de notre ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Y a-t-il des observations à ce sujet?

M. BLANC (France) : Je ne voudrais pas retarder le début des travaux du Conseil, mais je remarque que, sur l'ordre du jour provisoire, se trouve un point 6 intitulé : "Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée en 1971". Il serait souhaitable, pour approuver l'insertion de ce point dans notre ordre du jour, que le rapport existât. Or, ma délégation ne dispose pas de son exemplaire du rapport. Elle espère que dans un très proche avenir, et avant que nous examinions la question de la Nouvelle-Guinée, le rapport sera distribué, car il ne s'agit pas seulement de posséder un rapport le jour où l'on en débat mais il faut en disposer quelques jours à l'avance. Même si l'on a participé personnellement à une mission, il est indispensable de disposer du rapport pour l'étudier sérieusement. Il serait fâcheux pour l'ensemble du Conseil que nous débattions d'un ouvrage qui a été distribué le matin même ou la veille, ou encore et à plus forte raison, qui n'a pas été distribué.

Avant de m'associer à l'adoption de l'ordre du jour, je voudrais donc rappeler qu'il sera impossible à ma délégation de débattre des questions de Nouvelle-Guinée si elle ne dispose pas en temps utile de son exemplaire du rapport de la Mission de visite. Je voudrais ajouter que l'impression qu'ont ressentie les membres de la Mission à leur retour était que le Département de la tutelle s'occupait avec beaucoup de zèle de cette question. Le représentant du Royaume-Uni, l'an dernier, avait proposé que la Mission se mît en route un mois plus tôt. C'est ce qui a été fait et la Mission est rentrée un mois plus tôt également. Elle a achevé ses conclusions un mois plus tôt et elle a eu l'impression que le Département de la tutelle était très attaché à l'heureux aboutissement des travaux matériels. Nous ne voudrions donc pas que tous ces efforts soient vains et que la semaine prochaine, nous nous trouvions dans une situation difficile.

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Je prends note de ce que vient de dire le représentant de la France et j'invite le Secrétaire général adjoint, M. Djermakoye, à faire des commentaires sur les observations du représentant de la France.

M. DJERMAKOYE (Secrétaire général adjoint à la tutelle et aux territoires non autonomes) : Le Secrétariat a pris bonne note de l'observation qui vient d'être faite par le représentant de la France, que je remercie de ses aimables paroles à l'endroit du Département de la tutelle. De notre côté, nous ne ménageons aucun effort pour donner entièrement satisfaction aux membres du Conseil de tutelle. En ce qui concerne la question du texte français du rapport de la Mission de visite qui s'est rendue en Nouvelle-Guinée, les contacts nécessaires seront pris avec le Département intéressé pour que la publication puisse paraître le plus rapidement possible.

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas d'objections ou d'autres commentaires, je considérerai que l'ordre du jour de la trente-huitième session, tel qu'il est présenté dans le document T/1714 et Add.1, est adopté.

Il en est ainsi décidé.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA VERIFICATION DES POUVOIRS

Le PRESIDENT PROVISOIRE : Je voudrais maintenant informer le Conseil que le Secrétaire général n'a pas encore reçu les pouvoirs de tous les Membres du Conseil. Je voudrais donc proposer que ce point de l'ordre du jour soit examiné lors d'une séance ultérieure.

Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

Le PRESIDENT PROVISOIRE : Je voudrais à présent inviter les membres du Conseil à élire son président pour la trente-huitième session. Cette élection se fera au scrutin secret conformément aux dispositions de l'Article 41 du Règlement de procédure du Conseil de tutelle.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

A l'unanimité, M. David Lane (Royaume-Uni) est élu Président de la trente-huitième session du Conseil de tutelle.

Le PRESIDENT PROVISOIRE : Monsieur le Président, permettez-moi en tant qu'ex-président de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence du Conseil de tutelle pour sa trente-huitième session. Comme vous avez déjà l'expérience des travaux du Conseil de tutelle, point n'est besoin de vous présenter et il est inutile que vous receviez de ma part des conseils en ce qui concerne les règles, les procédures et le déroulement de ses travaux.

Je vous souhaite simplement tout ce qu'il y a de meilleur et vous exprime, en tant qu'ancien Président, ma confiance et celle du Gouvernement que je représente. Comme les autres membres du Conseil, je suis certain

Le Président provisoire

que l'expérience, longue et inégalée, de votre pays dans les affaires du Conseil de tutelle, ainsi que vos contributions antérieures aux travaux de ce Conseil, sont la garantie du succès de cette trente-huitième session.

Monsieur le Président, je vous invite à prendre place au fauteuil présidentiel.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie les membres du Conseil pour l'honneur qu'ils ont fait à mon pays et à moi-même en m'élisant à la présidence du Conseil pour sa trente-huitième session. Pendant quelques années, le Royaume-Uni a été plus responsable de l'administration de territoires sous tutelle que toute autre Puissance. Avec l'accession à l'indépendance des quatre territoires se trouvant sous notre tutelle, la tâche administrative de mon pays a été accomplie et son statut au Conseil changé. Néanmoins, les principes et les objectifs du système international de tutelle sont toujours le guide valable pour nous tous en ce Conseil, que nous ayons encore ou que nous ayons eu ou non une responsabilité directe pour l'administration des territoires sous tutelle.

Pour pouvoir être à même d'exercer les fonctions auxquelles mes collègues m'ont appelé, je suis sûr de disposer d'une chose : la coopération de tous les membres pour respecter les pratiques et le règlement du Conseil. J'aurai à l'esprit le grand exemple qu'a été pour nous la présidence exercée par le représentant de l'Australie et je m'efforcerai d'avoir pour modèle l'habileté et le tact avec lesquels il a présidé aux travaux du Conseil au cours de notre dernière session. Je pense que le Conseil souhaite me voir exprimer notre reconnaissance à sir Laurence McIntyre pour la façon remarquable et efficace avec laquelle il a, sans faillir, dirigé nos travaux. Je voudrais d'autre part ajouter mes remerciements personnels pour les mots aimables qu'il a eus aujourd'hui à mon endroit.

Le Président

Aucun des représentants qui se trouvent aujourd'hui dans ce conseil n'est entièrement nouveau, mais nous avons le plaisir particulier de souhaiter la bienvenue à un ancien ami qui revient, après une absence, prendre part à nos délibérations : l'Ambassadeur Phillips, représentant des Etats-Unis d'Amérique. Son expérience passée du Conseil, alliée à ces circonstances nouvelles, lui permettra d'apporter une contribution précieuse à nos travaux.

Nous saluons notre Secrétaire, M. Zollner, et considérons que nous sommes très heureux de bénéficier actuellement en ce Conseil des services d'un fonctionnaire - je pourrais dire d'un collègue - dont l'expérience aux Nations Unies est si riche et si remarquable. Le Conseil me permettra, je pense, de lui demander d'exprimer à son prédécesseur, M. Borna, nos remerciements pour la manière diligente et utile dont il a participé aux travaux de notre dernière session.

Je voudrais aussi dire combien j'apprécie la présence parmi nous aujourd'hui du distingué Secrétaire général adjoint.

Le Président

Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans rendre un hommage particulier au dernier représentant du Royaume-Uni à avoir été élu à la présidence de ce Conseil, mon ancien chef, collègue et ami, M. Francis Brown, qui, presque jusqu'à son dernier jour, a continué ses efforts inlassables pour atteindre les objectifs inscrits dans les Chapitres XI et XII de la Charte.

Notre ancien président, le représentant de l'Australie, faisait observer l'an dernier que la réduction des responsabilités du Conseil à deux des onze territoires sous tutelle originaux pouvait être considérée comme une mesure de son succès. Il en est bien ainsi, mais ce succès même doit nous permettre de concentrer notre attention encore plus vivement sur les deux derniers territoires sous tutelle, sur leur situation particulière et individuelle et sur la libre expression des vœux de leurs peuples. Pour agir ainsi au cours de cette session, nous bénéficierons de la présence de représentants élus du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique et du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et nous sommes heureux de constater leur présence parmi nous aujourd'hui.

Le rapport de la mission de visite qui s'est rendue dans le Territoire sous tutelle de Nouvelle-Guinée au début de l'année nous sera aussi d'un grand secours lorsque nous examinerons ce territoire.

Il est parfois dit que la composition de ce Conseil n'est pas représentative de la composition de l'Organisation. Quoi qu'il en soit, les problèmes que ce fait peut présenter ne sont pas insurmontables si nous gardons constamment à l'esprit les droits des peuples des Territoires sous tutelle et si nous nous souvenons que nous exerçons nos responsabilités au sein de ce Conseil au nom des Nations Unies dans leur ensemble.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du vice-président.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

A l'unanimité, M. C. H. Phillips (Etats-Unis d'Amérique) est élu vice-président.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais être le premier à féliciter M. Phillips de son élection au poste de vice-président. Je suis convaincu qu'il me sera d'un grand secours dans la conduite des travaux du Conseil.

M. PHILLIPS (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier des paroles de bienvenue que vous m'avez adressées tout à l'heure, ainsi que des félicitations que vous venez de m'adresser. Je voudrais remercier tous les membres du Conseil de l'honneur qu'ils ont fait à moi-même et à mon gouvernement en m'élisant vice-président de la trente-huitième session du Conseil. Il va sans dire que je serai toujours prêt, Monsieur le Président, à vous apporter tout mon concours, de toutes les manières possibles afin que la trente-huitième session soit, comme je sais qu'elle le sera, extrêmement fructueuse. Je tiens à dire, cependant, qu'en raison de votre élection à la présidence, vous, un homme d'une telle énergie, je crains que le rôle de votre vice-président ne soit que de pure forme.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le vice-président de ses aimables paroles.

M. ASHWIN (Australie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, il y a bien peu de choses que je puisse ajouter à ce que l'ancien président vous a déjà dit et a dit de vous. Je tiens cependant à vous exprimer les félicitations de la délégation australienne et à vous offrir nos meilleurs vœux pour la durée de votre présidence.

Je dois avouer que, ne connaissant que très peu les membres du Conseil, j'ai eu recours, en songeant à ce que j'allais dire, au dictionnaire de citations d'Oxford, afin de voir ce qu'il y avait dans ses pages au sujet du mot "lane" (allée). Je crains de n'avoir trouvé que bien peu de choses. On y mentionne les petits chemins ruraux anglais et il y a des citations relatives à des allées montantes, des allées descendantes, des allées d'amoureux, mais rien qui s'applique vraiment à ce Conseil.

J'ai réfléchi toutefois qu'une allée est après tout un chemin que l'on parcourt pacifiquement, les yeux ouverts, pour arriver enfin à un endroit digne d'intérêt, et j'espère que cette définition pourra être ultérieurement retenue pour décrire cette session de notre Conseil sous votre présidence.

M. Ashwin (Australie)

Je crois savoir que l'ambassadeur Phillips ne souhaite pas être félicité de son élection mais, s'il me le permet, je voudrais le féliciter de ce sentiment même.

Je voudrais également parler de M. Shaw qui fut notre distingué vice-président l'an dernier. Je ne l'ai jamais connu mais je suis conscient, grâce aux comptes rendus du Conseil et à ce que mon prédécesseur m'a dit, de l'excellent travail qu'il a fait au Conseil. Je voudrais prier la délégation du Royaume-Uni de lui transmettre les meilleurs voeux de la délégation australienne dans son nouveau poste.

M. Ashwin (Australie)

Enfin je prie le Conseil de m'excuser si je me livre à une courte digression historique.

On oublie parfois que ce Conseil, qui de par son mandat doit s'occuper de deux territoires de l'océan Pacifique, est composé de six membres qui tous, depuis longtemps, s'occupent en détail des affaires du Pacifique. L'anniversaire que nous célébrons cette année - auquel je ferai allusion dans un instant - nous offre une occasion de nous en souvenir.

Les deux Puissances administrantes .. les Etats-Unis d'Amérique et l'Australie - sont toutes deux des Etats du littoral du Pacifique et de longue date se sont occupées des affaires des îles du Pacifique. Au cours du dix-neuvième siècle, les Australiens et les Américains se trouvaient partout dans le Pacifique. Certains d'entre eux ne valaient pas grand'chose; certains autres étaient des personnalités intéressantes qui ont consacré leur temps à l'étude et à la compréhension des civilisations du Pacifique ainsi qu'au bien-être des populations de ces îles.

La Chine est un troisième Etat littoral, et depuis bien plus longtemps que nous tous, elle a été liée aux affaires de certains des territoires des îles du Pacifique bien que ses contributions soient quelque peu tombées dans l'oubli avec les années.

Le Royaume-Uni et la France, sans être des Etats du littoral, ont contribué activement à la découverte de certaines îles du Pacifique et à l'éducation de leurs habitants pour amener ces derniers à se mettre harmonieusement au diapason avec le reste du monde. Avec l'Union soviétique, j'en viens à la raison de ma digression. L'année 1971 est le centième anniversaire du débarquement sur les rives du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée d'un grand explorateur, humaniste et savant russe, le baron Nicolai Miklouho-Maclay. En 1871, Miklouho-Maclay a débarqué sur les rives de Astrolabe Bay, où il trouvait le souvenir de la France en ce sens que la baie avait reçu son nom, 31 ans auparavant, de l'explorateur français Dumont d'Urville. Il a vécu là, dans ce qui est maintenant le district de Madang, pendant un an en tant que savant, explorateur et excellent ami des populations de la Nouvelle-Guinée.

M. Ashwin (Australie)

Miklouho-Maclay s'est rendu plusieurs fois ultérieurement en Nouvelle-Guinée. Finalement il s'est installé en Australie où il a épousé, en 1884, une Australienne, et il a continué de s'intéresser à la recherche scientifique concernant la Nouvelle-Guinée et tout particulièrement au bien-être des populations autochtones de ce territoire. En 1887, il revint en Russie avec sa famille et c'est là qu'il mourut prématurément à l'âge de 41 ans.

J'ai le regret de dire que le baron Miklouho-Maclay, dont la contribution en ce qui concerne la connaissance au dix-neuvième siècle de la Nouvelle-Guinée et la compréhension sympathique des populations tribales étaient sans parallèle, est beaucoup moins connu en Australie qu'il ne l'est en Union soviétique. Nous savons très peu de chose de ses réalisations.

Toutefois, la valeur de ses travaux est extrêmement précieuse et, à l'occasion du centième anniversaire de son débarquement en Nouvelle-Guinée et à l'aube de la trente-huitième session du Conseil de tutelle, je crois pouvoir dire que ce Russe héroïque, avec sa descendance australienne et l'héritage qu'il a laissé quant à la compréhension des populations des îles avec lesquelles il était en rapport, représente en quelque sorte pour nous une inspiration qui nous aidera au sein de ce Conseil non seulement à comprendre les territoires que nous allons examiner, mais à nous comprendre les uns les autres.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de ses aimables paroles.

M. BLANC (France) : Monsieur le Président, en vous appelant à présider ses travaux, le Conseil a choisi un expert particulièrement qualifié des problèmes qui sont les nôtres. Au cours de nombreuses années de service dans notre Organisation, vous avez acquis une vaste expérience de la décolonisation, et plus particulièrement de celle des pays sous tutelle. Au cours de la mission de visite que vous avez accomplie, l'an dernier, dans les îles du Pacifique, vous avez pris un contact direct avec un territoire, connu et jugé les hommes, observé les événements, complété et analysé sur place les informations reçues sur la Micronésie. Vous en avez rapporté, avec vos collègues, une étude précieuse pour notre Conseil, étude qui sera encore, j'en suis sûr, utile au cours de la présente session.

M. Blanc (France)

Dans le domaine qui est le nôtre, l'ouverture d'esprit est une qualité primordiale. La diversité géographique de vos affectations, de l'Orient au Nouveau Monde, des rigueurs scandinaves aux touffeurs tropicales, témoigne du fait que cette qualité ne vous fait certainement pas défaut. Assuré que les travaux de cette session seront conduits par un Président de haut talent et, dois-je l'ajouter, par un amical collègue, je suis heureux de vous présenter, au nom de ma délégation, mes plus vives félicitations.

Puis-je vous demander de transmettre à notre ancien Vice-Président, M. John Shaw, qui a si longtemps apporté une contribution généreuse et chaleureuse à nos débats, notre meilleur souvenir?

Je suis heureux aussi de l'occasion qui m'est donnée de dire à l'ambassadeur Phillips combien ma délégation se réjouit que le Conseil puisse profiter de nouveau, et aussi longtemps que possible, de sa parfaite familiarité avec les questions de tutelle et de sa souriante autorité.

Je crois que tous mes collègues ont déjà dit l'an dernier - et je voudrais le répéter pendant quelques instants ici - combien au cours de la trente-septième session, nous avons également apprécié le fait d'avoir pour Président Sir Lawrence McIntyre. Il a conduit les travaux de notre Conseil promptement, efficacement et sereinement à leur terme. Je voudrais une nouvelle fois rappeler combien nous avons eu de plaisir à l'avoir comme Président l'an dernier.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France de ses aimables paroles.

M. WANG (Chine) (interprétation du chinois) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter, au nom de la délégation chinoise et en mon nom personnel, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection unanime à la présidence du Conseil de tutelle. Au cours des deux dernières années où j'ai eu la bonne fortune de collaborer avec vous aux travaux du Conseil de tutelle, j'ai admiré vos qualités, votre compétence et votre grande sagesse. L'expérience que nous avons connue ensemble en tant que membres de la mission de visite de 1970 dans le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique est encore très fraîche dans ma mémoire. Votre profonde compréhension des problèmes du Territoire et votre façon pratique de les aborder ont grandement facilité le succès des travaux de la mission.

M. Wang (Chine)

Je suis particulièrement satisfait, Monsieur le Président, de vous voir présider la trente-huitième session du Conseil de tutelle. Je suis persuadé que, grâce à vous, nous mènerons à bien et de façon très fructueuse nos travaux.

Ma délégation voudrait aussi présenter ses félicitations les plus chaleureuses à l'ambassadeur Phillips, représentant des Etats-Unis, à l'occasion de son élection à la vice-présidence du Conseil. Nous sommes fort aise de voir un homme de sa haute compétence aux côtés du Président. L'ambassadeur Phillips a déjà représenté son pays au sein de ce Conseil et nous sommes très heureux de le voir de nouveau parmi nous. Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Charles Ashwin, le nouveau représentant de l'Australie, qui vient de se joindre à nous pour collaborer aux travaux du Conseil de tutelle.

Ma délégation tient également à déclarer que depuis le début des travaux du Conseil de tutelle, le représentant de la République de Chine a toujours participé activement aux travaux de ce Conseil, et que ma délégation s'engage à faire de son mieux pour contribuer au succès de cette session.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Phillips, à l'occasion de votre élection au Bureau de la trente-huitième session du Conseil de tutelle.

Je voudrais également remercier le représentant de l'Australie des paroles si aimables qu'il a prononcées à l'égard d'un explorateur et voyageur russe célèbre, M. Miklouho-Maclay.

L'ouverture de la trente-huitième session du Conseil de tutelle coïncide avec le jour anniversaire de la libération de l'Afrique qui, aujourd'hui 25 mai, est célébré par tous les amis de l'Afrique dans le monde entier. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que, dans les travaux du Conseil, la question africaine a, en son temps, occupé une place de choix. C'est avec un sentiment de profonde satisfaction que la délégation soviétique peut aujourd'hui observer que les peuples de la majorité des territoires sous tutelle d'Afrique, comme des autres territoires d'Afrique, ont accédé à l'indépendance nationale? Cependant, il ne faut pas oublier que le colonialisme n'a pas encore disparu de l'Afrique. Dans la partie australe du continent africain, des régimes colonialistes et racistes continuent d'opprimer des millions d'autochtones. On voit encore gémir sous la domination des colonialistes les peuples du Mozambique, de la Guinée (Bissau), de l'Angola, de la Rhodésie du Sud. Le Gouvernement raciste de la République sud-africaine continue à mener sa politique inhumaine d'apartheid, tant à l'égard des non-Européens de son pays qu'à l'égard des habitants de la Namibie, qu'il occupe.

A ce propos, je voudrais souligner que l'une des principales tâches, dans le domaine des relations internationales, comme on l'a fait observer récemment dans le rapport de M. Brejnev, est la mise en oeuvre intégrale des décisions des Nations Unies relatives à l'élimination des vestiges des régimes coloniaux. Il faut que disparaissent toutes les manifestations du racisme et de l'apartheid.

A l'occasion du jour anniversaire de la libération de l'Afrique, célébré aujourd'hui, le Praesidium du soviet suprême de l'Union soviétique et le Gouvernement soviétique ont envoyé des félicitations amicales aux peuples africains. Dans ce message, nous lisons ceci :

M. Issraelyan (URSS)

"L'Union soviétique a toujours appuyé et continue d'appuyer la lutte des peuples africains pour leurs droits, pour une indépendance véritable et pour la dignité humaine. Les peuples de l'Afrique peuvent être certains que la sympathie du peuple soviétique leur est acquise, que l'Union soviétique a été, est et sera toujours l'alliée fidèle et sûre de tous les peuples qui luttent contre l'impérialisme, contre le colonialisme et contre le néo-colonialisme."

C'est là la politique étrangère léniniste de l'Union soviétique, politique de solidarité avec les peuples qui luttent pour leur libération nationale et sociale, et qui a été confirmée de nouveau au vingt-quatrième Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique qui s'est tenu récemment. Il est dit encore, dans le message susmentionné :

"Nous souhaitons aux peuples de l'Afrique de nouveaux succès dans leur développement économique et culturel, dans l'amélioration de leur bien-être et dans le renforcement des liens de solidarité qui nous unissent aux peuples africains."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique des félicitations qu'il a eu l'amabilité de m'adresser.

M. HAINING (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je ne sais, Monsieur le Président, si ce sont les précédents, notre modestie nationale ou vos fermes recommandations en tant que président qui font hésiter la délégation du Royaume-Uni à joindre sa voix à celle des représentants qui ont loué avec tant d'éloquence les nombreux talents qui vous qualifient pour occuper le poste auquel vous venez d'être élu. Toutefois, aucune de ces raisons ne saurait nous priver du plaisir de vous féliciter de votre élection. Nous vous adressons nos compliments chaleureux et vous assurons de notre entière coopération.

La délégation du Royaume-Uni voudrait également rendre un sincère hommage à votre éminent prédécesseur, sir Laurence McIntyre. Sa courtoisie, sa patience et sa sagesse étaient bien connues de tous les membres du Conseil lorsqu'ils l'ont élu à l'unanimité pour présider la trente-septième session. Ces qualités, ainsi que sa vaste expérience des procédures du Conseil international de tutelle, lui ont permis

d'apporter une grande contribution aux travaux de cet organe au cours de la trente-septième session. En souhaitant la bienvenue en ce conseil au représentant de l'Australie, M. Ashwin, nous le prions de bien vouloir transmettre à sir Laurence nos souhaits les plus sincères.

Nous souhaitons de nouveau la bienvenue au Conseil au représentant des Etats-Unis, l'ambassadeur Phillips, et, en dépit de ses protestations, nous lui adressons nos plus vives félicitations à l'occasion de son élection à l'unanimité au poste de vice-président du Conseil.

La délégation du Royaume-Uni tient à remercier les délégations qui ont parlé si chaleureusement du précédent Vice-Président du Conseil, M. John Shaw. Nous ne manquerons pas de lui transmettre ces aimables paroles.

Le succès des travaux du Conseil ne dépend pas seulement de nos délibérations et de nos décisions, mais aussi, dans une très large mesure, des efforts du Secrétariat, dont les travaux de recherche et les documents de travail contribuent grandement à la bonne marche de nos délibérations et à la prise de nos décisions. A ce propos, la délégation du Royaume-Uni tient à remercier M. Borna, l'ancien secrétaire du Conseil, pour l'aide qu'il a nous a si généreusement accordée au cours de son mandat, et à souhaiter une bienvenue chaleureuse au nouveau secrétaire du Conseil, M. Zollner.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Bien que ma délégation, par principe, se sente obligée de suivre l'exemple donné par notre représentant précédent, l'ambassadeur Yost, au Conseil de sécurité en février dernier lorsqu'il nous a instamment priés de limiter au strict minimum les félicitations, je crois pouvoir, Monsieur le Président, m'écarter légèrement de cette règle, car en vous élisant à la présidence, le Conseil de tutelle a fait, à mon avis, deux choses au moins que de nombreux orateurs nous ont vivement engagés à faire à la récente vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Tout d'abord, il a rendu hommage à la compétence et à l'expérience, et deuxièmement, il a fait place à la jeunesse, comme je l'ai dit il y a un moment. La vaste expérience que

vous avez du Conseil de tutelle et des problèmes qu'il cherche à résoudre vous aidera grandement, j'en suis certain, à diriger nos délibérations au cours des jours qui vont suivre. Je ne doute pas qu'avec un timonier aussi ferme, nous puissions nous embarquer pour un voyage qui sera à coup sûr plein d'intérêt et peut-être même, qui sait, plein d'aventures.

Ma délégation se joint à celles qui ont déjà rendu hommage à sir Laurence MacIntyre, président de la trente-septième session du Conseil, pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions au cours de l'année écoulée.

Nous joignons également nos félicitations à celles qui ont été adressées à M. John Shaw, qui a si bien secondé sir Laurence en tant que vice-président. Nous regrettons son départ et nous prions la délégation du Royaume-Uni de lui transmettre nos félicitations et nos meilleurs vœux de succès dans son nouveau poste.

Enfin, je remercie tous ceux qui, malgré mes prières, m'ont si chaleureusement félicité de mon élection, et je leur pardonne, parce que cela m'a fait plaisir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis de ses aimables paroles.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le calendrier provisoire des travaux de la trente-huitième session du Conseil a été préparé par le Secrétariat et distribué à toutes les délégations par ses soins. Ce calendrier, dont je souligne le caractère provisoire, n'a été établi que pour donner une idée du travail à accomplir et du temps nécessaire pour le mener à bien. Il est plus ou moins conforme aux calendriers des années précédentes.

Conformément à la pratique antérieure, le territoire sous tutelle qui n'a pas reçu de mission de visite cette année sera examiné en premier lieu et celui qui a reçu une mission de visite le sera en deuxième lieu.

On a également tenu compte d'une suggestion faite par le représentant de l'Union soviétique lors de la dernière session et qui, je crois, mérite d'être retenue : il s'agit d'entendre les pétitionnaires avant le débat général portant sur le territoire au sujet duquel ils veulent prendre la parole.

Le Conseil est évidemment libre de modifier ce programme de travail provisoire selon les désirs des membres.

En l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil décide de suivre d'aussi près que possible le calendrier provisoire.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de lever la séance, je voudrais faire une seule observation. Dans mon intervention antérieure, je me suis dit convaincu de pouvoir compter sur la coopération des membres du Conseil pour observer le règlement et les procédures. Depuis des années, l'un des traits les plus encourageants du Conseil a été la ponctualité. Je suis certain que vous faciliterez le travail du Conseil en restant fidèles à cette très remarquable tradition.

La séance est levée à 12 h 15.